

Cercle des Planteurs

Lettre mensuelle d'information des membres du Cercle

Juillet 2008 - N° 12



L'actu des betteraves

●●● La taxe à la production doit être supprimée !

« À l'heure où la Commission demande à la filière d'être compétitive face aux pays tiers exportateurs de sucre vers l'UE, il est inacceptable qu'une taxe vienne pénaliser la production européenne de betterave et de sucre », indiquait la CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves) lors de son conseil d'administration du 27 juin. Elle demande donc « la suppression totale de la taxe à la production qui frappe les betteraves du quota et le maintien des DPU betteraves ». Ces deux mesures, estime la CGB, permettraient de rendre de la rentabilité à la filière betteravière française et ainsi de sécuriser l'approvisionnement des outils industriels. A.G.

●●● 2,6 % de biocarburants en Europe

L'Observatoire des énergies renouvelables (EurObserv'ER) vient de publier son rapport annuel : en 2007, la consommation de biocarburants a augmenté de 37,5 % pour atteindre 7,7 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), soit 2,6 % de l'ensemble des carburants utilisés dans les transports routiers en Europe. Avec une hausse de 33,8 %, le bioéthanol dépasse le million de tonnes (1,17 M de tep). Mais c'est le biodiesel, du fait de sa situation préférentielle sur le marché européen, qui reste en tête avec 5,77 millions de tep (+ 41,7 % en 2007). Le palmarès couronne l'Allemagne (4 millions de tep), puis la France avec 1,4 million de tep, suivi de l'Autriche (389 000 tep). L'Espagne a plus que doublé sa consommation (373 000 tep) et imposera l'incorporation de 5,8 % en 2010. Le Royaume-Uni a également doublé sa consommation (349 000 tep) mais conteste en même temps le taux imposé par l'Europe, en soulignant que cet objectif ne peut être atteint de manière écologiquement durable. T.T.

●●● Nordzucker rachète le sucre de Danisco

Le Danois Danisco a annoncé le 14 juillet la vente de sa division sucrière à l'allemand Nordzucker pour 751 millions d'euros. Depuis le 20 juin, Nordzucker était le seul candidat en lice pour reprendre Danisco Sugar, le Français Tereos s'étant retiré en expliquant qu'un « nombre trop important d'incertitudes entouraient le processus ». Le groupe danois avait entamé le processus de séparation en mars après

avoir révisé à la hausse ses prévisions d'activités sucrières, tablant sur un chiffre d'affaires supérieur à 906 millions d'euros.

Tereos, quant à lui, « étudie activement », selon le quotidien Les Échos, l'activité sucrière du groupe espagnol Ebro Puleva – qui pourrait être mise en vente – et le leader polonais du sucre, Polski Cukier, qui doit être privatisé. C.D.

●●● Vers une baisse des excédents mondiaux en 2009

Le bilan mondial du marché du sucre, diffusé par les services de l'OniGC, met en évidence une nouvelle révision à la hausse de l'excédent pour la campagne en cours : de 9,17-9,7 Mt selon les principaux analystes privés à 11-11,34 Mt. Pour 2008-2009, l'analyste Kingsman estime la production mondiale à 166,3 Mt (contre 170,4 Mt en 2007-2008) et la consommation à 163 Mt (contre 159,13 en 2007-2008), entraînant une diminution très nette de l'excédent à 3,29 Mt. Au Brésil, la production de la campagne 2007-2008 (de mai à mars) s'établit à 31,067 Mt, en baisse par rapport à la même période de la précédente campagne (31,732 Mt). L'éthanol absorbe maintenant 67 % de la canne à sucre brésilienne, contre 33 % pour le sucre. Un record. En toute logique, les exportations sont en recul : de mars à avril, 18,857 Mt contre 20,637 sur 2006-2007. C.D.

●●● Réforme : les modalités de répartition de l'aide au J.O.

Parution au J.O. du 11 juin 2008 de l'arrêté du 30 mai 2008 sur les modalités de répartition de l'aide entre producteurs de betteraves et entreprises de sous-traitance sur 2008-2009. Les planteurs concernés par un abandon de droits de livraison perçoivent une indemnité de 53,75 € par tonne de sucre abandonnée (plus 8,75 €/t s'ils prouvent qu'ils détiennent une arracheuse) dans le cas des usines fermées. L'indemnité passe à 18,8125 €/t de sucre abandonnée (plus 3,0625 €/t pour arracheuse) dans le cas des usines non démantelées. Pour les entrepreneurs de machines sous-traitantes, l'indemnité est basée sur les quantités de droits de livraison de betteraves abandonnées en France, soit 8,75 €/t de sucre abandonnée en cas d'usines fermées et 3,0625 € en cas de sites non fermés. C.D.